# SCHEMA DES ETUDES MUSICALES (III)

# Parcours spécifiques Adolescents et Adultes

# Parcours Adulte ( à partir de 16 ans)

Autant pour la progression et la motivation des élèves que pour participer à la vie de l'école de musique, les pratiques collectives restent le coeur du projet pédagogique de l'école de musique et de danse (EMMD). Ainsi, les tarifs des orchestres et des chorales restent très accessibles.

Les élèves adultes peuvent suivre seulement des cours individuels mais les pratiques collectives sont fortement conseillées. En cas de liste d'attente dans les cours individuels, les élèves qui suivent des pratiques collectives sont prioritaires .

A l'EMMD de Verneuil-sur-Seine, il n'y a pas de limitation dans la durée pour le parcours adulte. Néanmoins, la direction de l'école de musique et de danse peut, sur avis des enseignants, mettre fin au parcours d'apprentissage des élèves adultes qui manqueraient d'investissement que ce soit pour le travail individuel ou dans la vie de l'école (non participation aux concerts d'élèves ou aux projets artistiques).

Les élèves adultes ne passent pas d'examens. Néanmoins, sur simple demande, ils peuvent participer aux évaluations instrumentales et de formation musicale.

#### Structuration du parcours adultes

30 mn ou 45 mn de cours individuel seul

ou

30 mn ou 45 mn de cours individuel et pratiques collectives

Les cours individuels de 45 mn sans pratiques collectives sont soumis à la validation de la direction de l'EMMD sur avis des enseignants.

Il est possible de suivre un cours de formation musicale adaptée aux adultes (sur 2 niveaux). Le coût de la formation musicale doit être ajouté au tarif du cours individuel et ou pratique collective.

Les pratiques collectives sont accessibles librement en tenant compte des conseils des enseignants. Les tarifs sont construits en fonction de la durée et seule la pratique collective la plus longue est facturée. Ainsi, les autres pratiques collectives sont accessibles gratuitement en fonction des places disponibles.

### Les tarifs du parcours adulte (tarifs annuels, facturés au trimestre)

Parcours Adulte	T1	T2	Т3	T4	T5	Т6	T7	Ext	
Cours 30 mn seul	190 €	335 €	400 €	440 €	475 €	500 €	575 €	625 €	0 1 1 "
Cours 45 mn seul	266 €	496 €	560 €	616€	665 €	700 €	805 €	875 €	Seule la pratique collective la plus longue est facturée.  Possibilité de faire de la chorale à la place d'une pratique collective instrumentale  Seule la FM est cumulable avec le parcours adulte et doit être ajoutée au tarif.
Cours 30 mn + chorale ou pratique collective instrumentale 1h ou 1h 30	296 €	362 €	423 €	476 €	513 €	540 €	621 €	675 €	
Cours 30 mn + chorale ou pratique collective instrumentale 2h ou 3h	221 €	389 €	464 €	511 €	551 €	580 €	667 €	725 €	
Cours 45 mn + chorale ou pratique collective instrumentale 2h ou 3h	285 €	503 €	600 €	660 €	713 €	750 €	862 €	938 €	
FM adulte	38 €	67 €	80 €	88 €	95 €	100 €	115€	115€	

## **Exemples de tarifs**

Sophie 16 ans fait du piano. Elle suit un cours de 30 mn et une chorale d'1h30. Sa famille est au tarif 1. Sa cotisation annuelle est de 205€.

**Diego** est guitariste électrique. Il veut suivre un cours individuel de 30 mn et un atelier pop-rock de 2 h par semaine. Sa cotisation en T3 est de 464 €. Pour suivre un cours de formation musicale, il doit ajouter 80 € à sa cotisation.

**Nicolas** fait beaucoup de musique. Il participe à l'orchestre symphonique, à l'atelier jazz et fait de la musique de chambre. Son niveau instrumental et son investissement dans l'école justifie qu'il suive des cours de 45 mn. En tarif T6, sa cotisation est de 750 € mais il ne paye pas l'atelier jazz et la musique de chambre.

#### **Parcours Voix**

Pour les musiciens qui veulent pratiquer le chant, nous proposons un parcours spécifique que ce soit pour le chant lyrique ( à partir de 16 ans ) ou le chant musiques actuelles ( à partir de 10 ans). Ce parcours est construit sur un cours individuel de 30 mn et bénéficie d'un tarif spécifique.

Les élèves peuvent participer à des pratiques collectives (choeurs adultes ou baroque, atelier musiques actuelles, chorale gospel et chorales enfants et adolescents). Comme pour le parcours adulte, seule la pratique collective la plus longue est facturée.

Il est aussi possible de pratiquer le chant par les seules pratiques collectives. Afin de favoriser la fréquentation et le rayonnement des choeurs et chorales, les élèves extra-muros bénéficient d'un tarif qui est aligné sur le tarif maximum des intra-muros.

# Les tarifs du parcours voix (tarifs annuels, facturé au trimestre)

Parcours Voix	T1	T2	Т3	T4	T5	Т6	Т7	Ext	Remarques	
Cours 30 mn	171 €	302 €	360 €	396 €	428 €	450 €	518€	563 €	Seule la 1ère pratique collective est facturée. Possibilité de faire des pratiques instrumentales	
Cours 30 mn + chorale 1h, 1h 30 ou 2h	190 €	335 €	400 €	440 €	475 €	500 €	575 €	625 €		
Chorale Enfants de 6 à 11 ans	20€	34 €	40 €	44 €	48€	50 €	58€	58€	Il est possible de suivre plusieurs chorales et chœurs. Les tarifs sont calculés par addition du coût	
Chorale adolescent ou adulte de 1 h ou 1 h 30	27 €	47 €	56 €	62 €	67 €	70 €	81 €	81 €		
Chorale 2 h	38 €	67€	80 €	88 €	95 €	100 €	115 €	115€	de chaque activité	

#### **Exemples de tarifs**

**Raphaëlle** 11 ans veut prendre des cours de chant. Pour des raisons physiologique (la mue de la voix), elle ne peut suivre de cours de chant lyrique et s'inscrit en chant musiques actuelles. Elle suit un cours de 30 mn, un atelier voix et une chorale pour une cotisation de 335 € en tarif T2.

**Thierry** participe au choeur adulte et au choeur baroque. En tarif T5, sa cotisation annuelle est de 100 € + 70 € = 170 €. Thierry veut consolider sa pratique de chant et peut s'inscrire en cours individuel de 30 mn et en pratique collective pour un montant annuel de 475 €. Il ne lui est facturé que la 1ère pratique collective.

## Parcours pratique collectives seules

Les enfants et adolescents peuvent s'inscrire aux pratiques collectives seules en particulier pour la formation musicale, les chorales et les pratiques collectives de 1er et 2ème cycle comme l'orchestres des jeunes, la chorale gospel, l'ensemble renaissance, ...

Les élèves adultes dont le niveau instrumental est suffisant peuvent suivre en autonomie des pratiques collectives de 2ème et 3ème cycle (Atelier Jazz, orchestre symphonique, ensemble Baroque, ...).

Les usagers peuvent choisir de faire plusieurs pratiques collectives. Dans ce cas, le coût des activités s'additionnent. La direction de l'école, en accord avec les professeurs en charge des pratiques collectives, peut limiter le nombre d'activités suivies par l'élève pour éviter le risque de dispersion et dans la limite des places disponibles.

Les tarifs de pratiques collectives restent très accessibles et bénéficient des réductions liées aux quotients familiaux. Afin de favoriser les pratiques collectives, les élèves extra-muros bénéficient d'un tarif qui est aligné sur le tarif maximum des intra-muros.

Les élèves adolescents ou adultes qui veulent seulement faire des pratiques chorales ou des choeurs, doivent s'inscrire en parcours voix.

# Les tarifs du parcours pratique collectives seules (tarifs annuels, facturé au trimestre)

Parcours <b>Collectif</b>	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Ext	
FM cycle 1, FM cycle 2 et FM adulte	38 €	67 €	80 €	88 €	95 €	100 €	115€	115€	Activités et tarifs cumulables Tarif extra-muros aligné sur le maximum intra- muros
Chorale Enfants ou Ado 1 h	20 €	34 €	40 €	44 €	48 €	50 €	58 €	58 €	
Orchestre ou Chorale 1 h 30	27 €	47 €	56 €	62 €	67 €	70 €	81 €	81 €	
Orchestre ou Chorale 2 h	38 €	67 €	80 €	88 €	95 €	100 €	115 €	115 €	
Orchestre Symphonique 3 h	54 €	94 €	112 €	124 €	133 €	140 €	161 €	161 €	

### **Exemples de tarifs**

**Laetitia** pratique de la chorale gospel (1h) et participe au piano à l'orchestre Jazz (2h). En tant qu'élève extra-muros, le tarif extérieur est aligné sur le tarif maximum Vernolien. Sa cotisation annuelle est de 81 € + 115 € = 196 €.

**Pierre** participe à de nombreuses activités : Orchestre Symphonique (3h), atelier Jazz (2h) et musique de chambre (1h). En tarif T3, sa cotisation est de 112 € + 80 € + 56 € = 248 € par an pour 6 h de pratiques collectives par semaine.

### Parcours personnalisé

Comme le schéma national d'orientation pédagogique le permet, nous proposons un parcours personnalisé pour répondre aux situations particulières comme les parcours d'excellence, les cas de handicap, les problèmes familiaux et les exigences scolaires à partir du lycée, ....

Ce parcours reste une exception afin de permettre la continuité des pratiques instrumentales collectives et individuelles malgré les différentes contraintes.

Le parcours personnalisé est proposé par la direction de l'EMMD, sur avis des professeurs suite à une demande des familles. Seul le directeur de l'EMMD peut accepter ou refuser l'inscription en parcours personnalisé qui est valable un an renouvelable.

**Evaluation :** possibilité de passer des examens de fin de cycle pour l'instrument, la FM et la pratique collective. Le contrat est renouvelable chaque année sur avis du professeur et validation de la direction en fonction des progrès des adolescents et des adultes.

La tarification du parcours personnalisé est construite au prorata du contenu du contrat sur une grille tarifaire accessible sur demande auprès de la direction de l'EMMD.